

# L'ATROCITÉ DES RÉSEAUX SOCIAUX

META FACE AU DROIT À RÉPARATIONS DES ROHINGYAS - SYNTHÈSE



Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains.

Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

© Amnesty International 2022

Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-NoDerivatives-International 4.0.

https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisation sur notre site : www.amnesty.org.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons. L'édition originale de ce document a été publié en

par Amnesty International Ltd Peter Benenson House, 1 Easton Street London WC1X ODW. Royaume-Uni.

Index: ASA 16/5933/2022 - SYNTHÈSE

 ${\bf Original: anglais}$ 

2022

 $\leftarrow \bigcirc$ 

Photo de couverture : © Tamara-Jade Kaz



# **GLOSSAIRE**

TERME	DESCRIPTION
ALGORITHMES	On entend par « systèmes algorithmiques » des applications qui, au moyen souvent de techniques d'optimisation mathématique, effectuent une ou plusieurs tâches comme la collecte, le regroupement, le nettoyage, le tri, la classification et la déduction de données, ainsi que la sélection, la hiérarchisation, la formulation de recommandations et la prise de décision. En s'appuyant sur un ou plusieurs algorithmes pour remplir leurs missions dans les environnements où ils sont mis en œuvre, les systèmes algorithmiques automatisent les activités de manière à permettre la création de services adaptables à l'échelle et en temps réel¹.
INTELLIGENCE ARTIFICIELLE OU « IA »	Il n'existe pas de définition généralement acceptée du terme « intelligence artificielle » ou « IA ». Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies utilise le terme pour désigner une constellation de techniques et de procédés permettant d'utiliser des ordinateurs pour accompagner ou remplacer des opérateurs humains dans des tâches comme la résolution de problèmes ou la prise de décisions, y compris l'apprentissage automatique et l'apprentissage profond <sup>2</sup> .
MODERATION DE CONTENU	La « modération de contenu » se rapporte à la supervision par les plateformes des réseaux sociaux des règles de ces plateformes sur les formes d'expression autorisées et interdites et à la mise en œuvre de ces règles. Cela peut comprendre des actions telles que la détection, le déréférencement et la suppression de contenu qui bafoue les règles de la plateforme.
FACEBOOK PAPERS	Un ensemble de documents internes à Meta qui ont été révélés par la lanceuse d'alerte Frances Haugen au Congrès des États-Unis en octobre 2021 <sup>3</sup> .
IIFFMM	La Mission internationale indépendante d'établissement des faits des Nations unies sur le Myanmar
PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE	Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE
PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES	Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Annexe aux Recommandation CM/Rec(2020)1 du Comité des Ministres aux États membres sur les impacts des systèmes algorithmiques sur les droits de l'homme, 8 avril 2020, § A.2.

<sup>2</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), *Le droit à la vie privée à l'ère du numérique*, 15 septembre 2021,

Amnesty International

3

AHRC/48/31, note de bas de page 2.

3 Pour plus d'informations sur les Facebook Papers, consultez : https://facebookpapers.com/

## **SYNTHESE**

Depuis août 2017, les forces de sécurité du Myanmar mènent une campagne brutale de nettoyage ethnique à l'encontre des musulmans rohingyas dans le nord de l'État d'Arakan. Elles ont illégalement tué des milliers de Rohingyas, y compris des enfants en bas âge, commis des viols et d'autres violences sexuelles sur des femmes et filles rohingyas, torturé des hommes et des garçons sur des lieux de détention, et brûlé des centaines de villages rohingyas. Cette violence a poussé plus de 700 000 Rohingyas, soit plus de 80 % de la population rohingya du nord de l'État d'Arakan au début de la crise, à fuir au Bangladesh, et la plupart d'entre eux vivent encore dans des camps de ce pays voisin. La mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar (IIFFMM) a demandé que des officiers supérieurs de l'armée fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité, et génocide.

Durant les atrocités de 2017 et pendant les mois et les années les ayant précédés, Facebook était devenu au Myanmar une caisse de résonance pour les virulents contenus anti-Rohingyas. Des éléments liés à l'armée du Myanmar et à des organisations bouddhistes nationalistes radicales ont systématiquement inondé la plateforme Facebook de contenus anti-musulmans, publiant de la désinformation quant à une prise de pouvoir imminente de la part des musulmans dans le pays, et cherchant à présenter les Rohingyas comme des sous-êtres humains et des envahisseurs. La diffusion massive de messages qui prônaient la haine et incitaient à la violence et à la discrimination à l'encontre des Rohingyas, ainsi que d'autres contenus déshumanisants et discriminatoires, ont jeté de l'huile sur le feu, dans un contexte de discrimination de longue date, augmentant ainsi considérablement le risque d'éclatement d'une violence généralisée.

L'IIFFMM a conclu que le rôle joué par les réseaux sociaux dans les atrocités qui ont suivi était considérable. Cela s'est produit dans un contexte où la montée rapide de la popularité de la plateforme Facebook lui a conféré une position dominante dans le pays, où à l'époque « Facebook était l'Internet ». L'IIFFMM a recommandé de mener un examen indépendant et approfondi de la mesure dans laquelle les publications et messages Facebook ont conduit à une discrimination et une violence réelles. Conformément à cette demande, le rapport fournit une analyse approfondie en termes de droits humains, la première en son genre, du rôle joué par Meta Systems Inc. (alors encore appelé Facebook Inc.) dans les atrocités perpétrées contre les Rohingyas en 2017, et la responsabilité qui incombe toujours à Meta d'apporter des réparations à ces communautés.

Sawyeddollah, un jeune militant Rohingya de 21 ans, survivant, qui à présent vit dans un camp de réfugiés au Bangladesh, a évoqué les efforts déployés par sa communauté pour obtenir un recours effectif de la part de Meta, en raison du rôle prépondérant de cette entreprise dans les atrocités perpétrées contre sa communauté :

« Je crois vraiment que nous méritons des réparations de la part de Facebook. Je crois que nous vivons cet enfer à cause de multiples acteurs, notamment Facebook... Facebook ne peut pas nous rendre nos vies d'avant. Nous sommes les seuls à pouvoir le faire. Mais pour cela, nous avons besoin d'éducation. Facebook a des milliards de dollars. Nous demandons seulement un peu d'argent, de quoi offrir des opportunités aux étudiants rohingyas de ces camps. »

Ce rapport montre en détail comment Meta, avec ses dangereux algorithmes et sa recherche effrénée du profit, a considérablement contribué aux graves violations des droits humains perpétrées contre les Rohingyas. Il révèle que le rôle de Meta n'était pas seulement celui d'une plateforme passive et neutre ayant eu une réaction inadéquate face à une crise sans précédent. En réalité, les algorithmes de présentation du contenu de Meta ont activement amplifié et promu sur la plateforme Facebook des contenus qui incitaient à la violence, à la haine et à la discrimination à l'encontre des Rohingyas.

En définitive, tout cela est arrivé parce que le modèle commercial de Meta, qui est fondé sur le profilage intrusif et la publicité ciblée, a alimenté la diffusion des contenus néfastes, notamment les incitations à la violence. Les systèmes algorithmiques qui façonnent l'expérience des utilisateurs et utilisatrices de Facebook et déterminent les informations qu'ils voient sont conçus pour garder les personnes sur la plateforme : plus les utilisateurs sont impliqués, plus les recettes publicitaires de Meta sont élevées. En conséquence, ces systèmes priorisent les contenus les plus incendiaires, clivants et néfastes, car ceux-ci sont plus susceptibles de maximiser l'implication des utilisateurs et utilisatrices.

Exemple typique des contenus anti-Rohingyas ayant proliféré sur Facebook à l'époque, un billet critiquait un défenseur des droits humains pour sa coopération présumée avec l'IIFFMM, en le présentant comme un « traître à la nation », et en le définissant systématiquement comme étant « musulman ». Ce billet a été partagé plus de 1 000 fois, et a provoqué de nombreux commentaires appelant à tuer la personne dont il s'agissait, notamment : « Les musulmans sont des chiens qui doivent être abattus. » « Ne le laissez pas vivre. Éliminez totalement sa race. Le temps presse. » L'IIFFMM elle-même a essayé à plusieurs reprises de signaler le billet à Meta, et a ensuite décrit la réaction de l'entreprise comme étant « lente et inefficace ».

Cette incitation à la violence et à la discrimination venait également des plus hauts représentants de l'armée du Myanmar. Le général Min Aung Hlaing, commandant en chef de l'armée du Myanmar, a posté le 1er septembre 2017 le message suivant sur sa page Facebook : « Nous déclarons ouvertement que notre pays n'a absolument pas de race rohingya ». Min Aung Hlaing a fini par être banni de Facebook par Meta en 2018. Il s'est par la suite emparé du pouvoir lors d'un coup d'État contre le gouvernement civil en février 2021, prenant alors le poste de président du Conseil administratif d'État.

Alors que des violences généralisées contre les Rohingyas au Myanmar devenaient de plus en plus probables, les militant-e-s de la société civile locale ont à maintes reprises supplié Meta d'agir. Ce rapport recense de façon détaillée ces communications et interventions répétées entre 2012 et 2017, notamment plusieurs voyages effectués par des militant-e-s au siège de Meta à Menlo Park, en Californie, États-Unis, au cours desquels ils ont explicitement prévenu l'entreprise qu'elle risquait de participer à un génocide. Malgré leurs efforts, Meta n'a pas tenu compte de ces avertissements. Depuis le Myanmar, de nombreux Rohingyas ont essayé de signaler les contenus anti-Rohingyas via la fonction « signalement » de Facebook. Cependant, l'entreprise n'a jamais appliqué son propre règlement consistant à supprimer les « discours de haine », et a ainsi permis à ces idées détestables de proliférer et d'atteindre une audience encore jamais vue au Myanmar.

Les effectifs de Meta chargés des opérations au Myanmar avant 2017 n'étaient absolument pas adaptés, ce

qui a joué un rôle important dans l'incapacité stupéfiante de l'entreprise à supprimer de la plateforme Facebook le contenu nocif anti-Rohingyas. Cette situation est symptomatique de l'incapacité générale de l'entreprise à investir de manière adéquate dans la modération du contenu dans les pays du Sud. Au milieu de l'année 2014, le personnel de Meta avait en effet admis n'avoir qu'un seul modérateur de contenu consacré au Myanmar et locuteur du birman. Il était alors basé dans les bureaux de Dublin. Meta n'a jamais révélé le nombre exact de locuteurs et locutrices du birman employés en tant que modérateurs de contenus au moment des atrocités de 2017, mais l'entreprise a affirmé en avoir embauché « des dizaines » de plus au milieu de l'année 2018.

Le risque pour Meta de contribuer à des violences généralisées contre les musulmans du Myanmar aurait dû être clair pour l'entreprise bien avant les atrocités de 2017 perpétrées contre les Rohingyas. En juillet 2014, un billet viral sur Facebook avait provoqué une explosion de violences mortelles entre des groupes bouddhistes et musulmans dans la ville de Mandalay. Le billet affirmait à tort que deux hommes musulmans étaient coupables du viol d'une jeune fille bouddhiste dans la ville. Les émeutes qui ont suivi ont conduit les autorités birmanes à bloquer temporairement Facebook, reconnaissant le rôle clé joué par la plateforme dans l'« instigation » de ces violences. Pourtant, les efforts minimaux de Meta pour répondre à cet avertissement dramatique ont été plus qu'insuffisants. Pour tout dire, l'entreprise a peut-être même empiré les choses.

Par exemple, Meta a soutenu une initiative mise en place par la société civile et connue sous le nom de « Panzagar », ou « langage des fleurs », en sortant un « pack de stickers » fleuris. Les utilisateurs et utilisatrices du Myanmar pouvaient les utiliser pour réagir à des discours haineux, afin de promouvoir la paix et de lutter contre la haine. Cependant, des militant·e·s de la société civile ont remarqué que ces stickers avaient de graves conséquences inattendues. Selon un militant impliqué dans la promotion de « Panzagar », les algorithmes de Facebook prenaient en compte les stickers comme un signe que les utilisateurs et utilisatrices appréciaient le contenu. Au lieu de réduire le nombre de personnes exposées aux billets incitant à la haine, ils ont eu l'effet inverse et ont en fait rendu ces contenus encore plus visibles et populaires.

L'IIFFMM a mis en lumière le rôle important de la plateforme Facebook dans les atrocités perpétrées contre les Rohingyas, et les manquements de l'entreprise ont été critiqués publiquement de plus en plus sévèrement : Meta a finalement admis en 2018 qu'ils n'avaient « pas fait assez pour empêcher que leur plateforme soit utilisée pour fomenter la division et inciter à la violence dans la vie réelle ». Dans les années qui ont suivi, Meta a fait état de certaines améliorations dans ses pratiques d'engagement communautaire et de modération du contenu au Myanmar. Pourtant, selon ce rapport, il s'est avéré que ces mesures étaient totalement inadaptées. En effet, elles étaient concentrées sur l'amélioration de la modération de contenu, c'est-à-dire la détection, la relégation et la suppression des éléments qui violent le règlement de la plateforme. Cette approche se fonde sur l'idée que Meta est un arbitre neutre du contenu. Ainsi, elle ne prend pas en compte le rôle crucial joué par les algorithmes de l'entreprise eux-mêmes dans l'amplification active du contenu anti-Rohingyas, des systèmes qui sont au cœur du modèle économique destructeur de l'entreprise.

L'analyse par Amnesty International des nouveaux éléments de preuve issus de documents internes à Meta et divulgués par la lanceuse d'alerte Frances Haugen, les « Facebook Papers », donne une nouvelle compréhension de la véritable nature et de l'étendue de la contribution de Meta aux préjudices subis par les Rohingyas. Ces preuves montrent que les algorithmes centraux de présentation du contenu, qui alimentent la plateforme Facebook, et notamment le fil d'actualité et les fonctionnalités de notation et de recommandation, donnent tous plus d'importance et de visibilité aux contenus qui incitent à la violence et à la discrimination, et montrent ces contenus directement aux personnes qu'ils sont le plus susceptibles d'inciter à agir.

En conséquence, la modération de contenu seule est une solution intrinsèquement inadaptée aux préjudices amplifiés par les algorithmes. Les documents internes de Meta reconnaissent ces limites, l'un d'entre eux daté de juillet 2019 indique notamment : « nous n'agissons que pour environ 2 % des discours haineux sur la plateforme. » Un autre document révèle qu'au moins quelques membres du personnel de Meta sont conscients des limites de la modération du contenu. Ainsi, un mémo interne de décembre 2019 déclare : « Nous ne pourrons jamais supprimer tout le contenu néfaste d'un moyen de communication utilisé par un si grand nombre de personnes, mais nous pouvons au moins faire de notre mieux pour ne pas donner plus de visibilité aux contenus néfastes en augmentant leur diffusion artificiellement. »

Ce rapport révèle en outre que Meta était au courant depuis longtemps des risques liés à ses algorithmes,

mais n'a jamais agi en conséquence. Des études internes, menées depuis 2012, ont régulièrement indiqué que les algorithmes de Meta pouvaient engendrer de graves dommages dans le monde réel. En 2016, avant les atrocités de 2017 dans le nord de l'État d'Arakan, des recherches internes à Meta ont clairement reconnu que leurs « systèmes de recommandation aggravent le problème » de l'extrémisme. Ces études internes auraient pu et dû pousser Meta à mettre en place des mesures pour limiter les risques pour les droits humains causés par ses algorithmes. Mais l'entreprise n'a pas agi.

Les Facebook Papers ont montré avec une précision accablante que Meta, au lieu de prendre les mesures nécessaires, continue à ignorer ces risques, dans sa recherche effrénée du profit. Comme l'a déclaré un membre du personnel de Meta dans un document interne datant d'août 2019 :

« Nous avons la preuve, apportée par diverses sources, que les discours de haine, les discours politiques clivants et la désinformation sur Facebook et les autres applications du groupe nuisent à la société partout dans le monde. Nous disposons aussi de preuves irréfutables montrant que les éléments de base du fonctionnement de notre produit, tels que la viralité, les recommandations et l'optimisation de l'engagement, contribuent de façon considérable à la propagation de ce type de discours sur la plateforme. »

Toutes les entreprises ont la responsabilité de respecter tous les droits humains, où qu'elles opèrent dans le monde et dans le cadre de l'ensemble de leurs activités. Pour ce faire, elles doivent disposer de procédures permanentes et proactives de diligence raisonnable en matière de droits humains, leur permettant d'identifier leurs incidences sur les droits humains, de les prévenir et d'en atténuer les effets, ainsi que de rendre compte de la manière dont elles y remédient. Pour les entreprises technologiques comme Meta, cette diligence raisonnable doit également inclure la prise en compte des situations dans lesquelles « les pratiques fondées sur le modèle commercial et les décisions relatives à la conception de la technologie créent ou exacerbent les risques liés aux droits humains ». Si une entreprise participe à des atteintes aux droits humains, ou les cause directement, elle a la responsabilité de verser des réparations aux communautés affectées.

L'analyse menée par Amnesty International montre comment les algorithmes de Meta et ses pratiques commerciales inconsidérées ont permis et facilité la discrimination et la violence à l'encontre des Rohingyas. Les algorithmes de Meta ont directement contribué aux dommages en donnant plus de visibilité au contenu anti-Rohingyas, notamment les incitations à la haine contre ces communautés. Ils ont également contribué aux violences contre les Rohingyas dans le monde réel, notamment des violations du droit à la vie, du droit à ne pas être soumis à la torture et du droit à un logement convenable, en permettant, facilitant et encourageant les actions de l'armée du Myanmar. De plus, Meta n'a absolument pas mis en œuvre de processus adapté de diligence raisonnable en matière de droits humains en ce qui concerne ses opérations au Myanmar avant les atrocités de 2017. Cette analyse laisse peu de place au doute : Meta a considérablement contribué aux effets préjudiciables à l'encontre des Rohingyas du point de vue des droits humains, et a la responsabilité de fournir aux survivants un recours effectif.

Amnesty International a écrit à Meta et a demandé à l'entreprise quelles mesures elle avait pris avant 2017 pour empêcher que ses systèmes algorithmiques ne servent à amplifier les appels à la haine contre les Rohingyas. Meta a répondu que « les investissements de Meta au Myanmar en réponse aux événements de 2017 ont été importants », mais a ajouté qu'elle ne pouvait pas donner d'informations au sujet de la période antérieure à 2017 parce que l'entreprise est « actuellement engagée dans une procédure judiciaire se rapportant à des questions connexes ».

Cinq ans après les atrocités qui ont eu lieu dans le nord de l'État d'Arakan, aucun membre des forces de sécurité du Myanmar n'a encore été poursuivi pour ses crimes. Néanmoins, certaines initiatives internationales en faveur de la justice progressent. En juillet 2022, la Cour internationale de justice (CIJ) a rejeté les objections du Myanmar et a déterminé qu'elle était compétente pour instruire une requête déposée par la Gambie en 2019, qui dénonce des violations de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Convention sur le génocide) commises par le Myanmar. Amnesty International salue cette avancée capitale qui constitue un pas de plus pour amener le gouvernement du Myanmar à rendre des comptes, et continue d'appeler à ce que les hauts responsables de l'armée du Myanmar soient traduits en justice pour leur rôle dans les crimes infligés aux Rohingyas.

Meta est actuellement visée par au moins trois plaintes en cours d'examen demandant réparations pour les Rohingyas. En parallèle, des poursuites judiciaires ont été engagées au civil contre l'entreprise en décembre 2021 au Royaume-Uni et aux États-Unis. Des organisations de réfugié⋅e⋅s rohingyas du camp de Cox's Bazar ont directement demandé à Meta de leur accorder des réparations en finançant à hauteur

d'un million de dollars américains un projet d'enseignement dans le camp. Cette demande de financement d'un million de dollars pour une initiative éducative ne représente que 0,002 % des bénéfices engrangés par Meta en 2021, qui se sont élevés à 46,7 milliards de dollars. Le 10 février 2021, Meta a rejeté la demande la plus récente des Rohingyas, en avançant le motif suivant : « Facebook ne participe pas directement à des activités philanthropiques. »

Meta présente ainsi les recherches de réparations par les communautés rohingyas comme une demande de charité. Cela montre à quel point l'entreprise a une vision erronée de ses responsabilités en matière de droits humains. Pour les Rohingyas ayant survécu aux atrocités de 2017 dans le nord de l'État d'Arakan - dont la grande majorité vit encore dans des conditions de privation extrême dans le camp de réfugiés de Cox's Bazar, au Bangladesh - la quête de justice et de réparation est une question de principe, mais également un besoin matériel urgent. Selon l'ONU, les besoins éducatifs des Rohingyas en 2022 nécessitent 70,5 millions de dollars américains. Seul 1,6 % de cette somme a été effectivement financée. Mohamed Junaid, un réfugié rohingya de 23 ans, a déploré l'état des services éducatifs dans le camp de Cox's Bazar :

« Même s'il y avait beaucoup de restrictions au Myanmar, nous pouvions quand même aller à l'école jusqu'à la 'matriculation' [examen final de l'enseignement secondaire]. Mais dans les camps, les enfants ne peuvent rien faire. Nous gâchons nos vies sous des bâches. »

Mohamed Junaid, un réfugié rohingya de 23 ans.

Bien que Meta reconnaisse partiellement avoir joué un rôle dans les violences de 2017 à l'encontre des Rohingyas, l'entreprise n'a pas fourni de recours effectif aux communautés affectées. À la suite du refus de Meta de financer ce projet éducatif, un groupe de réfugiés rohingyas a déposé une plainte contre l'entreprise en vertu des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales par l'intermédiaire du Point de contact national (PCN) irlandais. La plainte a été transférée au PCN des États-Unis en juin 2022. En septembre 2022, la plainte est encore en cours d'examen.

Le refus de Meta d'indemniser les victimes rohingyas - même lorsque les modestes demandes de la communauté sont négligeables par rapport aux énormes bénéfices de l'entreprise - ne fait qu'ajouter à la perception que l'entreprise est totalement détachée de la réalité de son influence sur les droits humains. Loin du siège social de Menlo Park, les algorithmes de Meta, qui organisent le contenu, attisent la haine, la violence et la discrimination, et ont un impact disproportionné sur les communautés les plus marginalisées et opprimées du monde, en particulier dans les pays du Sud.

Comme le montre en détail le rapport, le mépris flagrant dont a fait preuve Meta à l'égard des droits humains a eu un effet dévastateur sur les Rohingyas. Pourtant, ces conclusions ne sont pas pertinentes que pour les survivants rohingyas : elles devraient donner l'alerte et faire comprendre que Meta risque de continuer à contribuer à de graves violations des droits humains. Meta représente déjà un danger réel et immédiat pour les droits humains, de l'Éthiopie à l'Inde et dans d'autres régions affectées par des conflits et des violences ethniques. Il est absolument indispensable que Meta procède à une vaste réforme, faute de quoi le drame qui lie Meta et les Rohingyas risque de se reproduire ailleurs dans le monde.

Pourtant, ce serait une erreur de conclure que Meta peut résoudre ce problème seule. Les causes profondes de la terrible influence de Meta sur les droits humains sont intrinsèquement liées au modèle commercial de l'entreprise fondé sur la surveillance intrusive et le profilage, modèle que partagent les autres géants de la haute technologie. Les géants de la haute technologie se sont montrés incapables de traiter ce problème sans une réglementation étatique efficace. Les États doivent impérativement contribuer à protéger les droits humains en adoptant et en appliquant une législation permettant de contrôler efficacement, dans l'ensemble du secteur de la technologie, les modèles économiques basés sur la surveillance.

Pour les Rohingyas, même s'il est impossible de mesurer l'ampleur des pertes subies, un changement systémique et des réparations efficaces sont plus urgents que jamais. Showkutara, une militante âgée de 22 ans, a déclaré à Amnesty International :

# « Facebook doit payer. Si elle ne le fait pas, nous irons devant chaque tribunal de la planète. Nous n'abandonnerons jamais notre combat ».

### RECOMMANDATIONS

#### À META

#### Réparations

- Travailler avec les survivants et les organisations de la société civile, en les soutenant pour fournir un recours effectif aux communautés rohingyas affectées, notamment grâce aux actions suivantes :
  - o calculer (et verser) la compensation appropriée pour les Rohingyas, en se fondant sur un examen du préjudice physique et mental, de la perte de possibilités (notamment en matière d'emploi, d'éducation et de prestations sociales), des préjudices matériels et de la perte de revenus (y compris la perte de la capacité d'obtenir un revenu), et du préjudice moral;
  - o soutenir la réhabilitation, en offrant aux victimes l'aide légale, médical et psychologique dont elles ont besoin ;
  - reconnaître publiquement l'ampleur de la contribution de Meta aux atteintes aux droits humains, présenter des excuses directes aux victimes, s'engager à changer le modèle commercial de Meta, et fournir des réparations aux autres communautés touchées dans d'autres contextes.
- Coopérer pleinement dans le cadre de la procédure du PCN de l'OCDE aux États-Unis, et de toute autre procédure qui résulterait de cette plainte, et financer le programme éducatif demandé par les communautés rohingyas qui sont parties à la plainte.

#### Diligence raisonnable en matière de droits humains

- Mener un examen complet et une révision de la diligence raisonnable de Meta en matière de droits humains, notamment en intégrant des considérations relatives aux droits humains dans toutes les opérations des plateformes de Meta, en particulier en ce qui concerne le développement et le déploiement de ses systèmes algorithmiques.
- S'assurer que les politiques et les processus de diligence raisonnable en matière de droits humains prennent en compte les influences systémiques et généralisées de l'ensemble du modèle commercial de Meta sur les droits humains, et être transparent sur la manière dont les risques et les conséquences sont identifiés et traités.
- Élaborer des normes professionnelles pour les ingénieurs en IA, traduisant les responsabilités en matière de droits humains en conseils à suivre pour la conception technique et les choix de fonctionnement des algorithmes et autres produits et services.
- S'assurer que des analyses d'impact sur les droits humains soient menées en relation avec la conception et le déploiement de nouveaux systèmes d'IA, y compris le déploiement de systèmes existants sur de nouveaux marchés mondiaux, afin d'inclure de véritables consultations publiques et un réel engagement avec la société civile, les défenseur-e-s des droits humains et les représentant-e-s des communautés marginalisées ou sous-représentées, avant la finalisation ou le déploiement d'un produit ou d'un service.
- Faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits humains de façon constante, continue et dynamique, tout au long du cycle de vie des technologies algorithmiques, notamment après le déploiement et la mise en œuvre de nouveaux systèmes et fonctionnalités de conception, afin que les risques et les abus puissent être identifiés dès la phase de développement, mais aussi après le lancement de ces technologies.

#### Modèle commercial et algorithmes

- Cesser la collecte intrusive de données personnelles, qui limite le droit à la vie privée et menace un ensemble de droits humains.
- Mettre fin à l'utilisation de la publicité basée sur la surveillance, et choisir des modèles commerciaux alternatifs et moins nocifs, comme la publicité contextuelle.
- Pour protéger la vie privée des utilisateurs et utilisatrices et leur donner une vraie capacité de choix et de contrôle, un écosystème de réseaux sociaux sans profilage devrait être la norme et non pas une option parmi d'autres. Ainsi, les algorithmes utilisés par les plateformes en ligne pour organiser les contenus ne devraient pas être basés par défaut sur le profilage, et doivent demander une démarche volontaire d'inscription plutôt que de désinscription, le consentement pour l'inscription devant être spécifique, informé et donné librement et sans ambiguïté.
- Faire en sorte que l'introduction de mesures de « friction » soit une norme et non une réaction d'urgence ; mettre en place des mesures dont l'efficacité a été prouvée par des études pour améliorer les résultats en matière d'« intégrité », par exemple des limites au partage de contenu, à la transmission de messages et à la taille des groupes.
- Améliorer nettement la transparence en ce qui concerne l'utilisation des algorithmes d'organisation et de modération du contenu, en veillant à ce que leurs mécanismes soient accessibles au public dans des termes clairement compréhensibles.
- Permettre à des chercheurs indépendants d'accéder aux systèmes algorithmiques et de les examiner.
- Ne pas supprimer Crowdtangle et élargir l'accès à cet outil aux organisations de la société civile, aux universitaires et aux journalistes.

#### Sud mondial

- Garantir un investissement approprié dans les ressources en langues locales dans le monde entier, en mettant l'accent sur la diminution des inégalités préexistantes qui ont un impact disproportionné sur les pays du Sud.
- Garantir l'égalité et la cohérence entre les juridictions en ce qui concerne les ressources des équipes de modération de contenu, de politique et de droits humains au niveau mondial.

## AUX ÉTATS ACCUEILLANT L'ENTREPRISE META, NOTAMMENT LES ÉTATS-UNIS ET L'IRLANDE, ET LES ORGANES RÉGIONAUX COMME L'UNION EUROPÉENNE

- Interdire la publicité ciblée fondée sur des pratiques de traçage invasif, comme le traçage croisé sur plusieurs sites, et celui qui se base sur des données sensibles ou personnelles.
- Introduire des obligations pour les entreprises de plateformes numériques pour s'assurer qu'elles atténuent les risques pour les droits humains qui découlent du fonctionnement et de l'utilisation de leurs services.
- Faire en sorte que les entreprises, et notamment les entreprises de réseaux sociaux, soient juridiquement tenues de faire preuve de diligence raisonnable pour leurs activités commerciales, leurs produits et leurs services, ainsi que dans leurs relations commerciales, et faire connaître publiquement les politiques et pratiques qu'elles ont adoptées afin d'appliquer ce devoir de diligence conformément aux normes internationales.
- Réguler les entreprises technologiques afin de s'assurer que les algorithmes utilisés par les
  plateformes en ligne pour organiser les contenus ne soient pas fondés par défaut sur le
  profilage, et que ces plateformes demandent une démarche volontaire d'inscription plutôt que
  de désinscription, le consentement pour l'inscription devant être spécifique, informé et donné
  librement et sans ambiguïté.
- Garantir un investissement adéquat dans le suivi, le contrôle et l'application indépendants des réglementations régissant le secteur technologique.

# AMNESTY INTERNATIONAL EST UN MOUVEMENT MONDIAL DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS LORSQU'UNE INJUSTICE **TOUCHE UNE PERSONNE, NOUS SOMMES TOUS ET TOUTES CONCERNES.**

**NOUS CONTACTER** 

PRENDRE PART A LA CONVERSATION



info@amnesty.org



+44 (0)20 7413 5500

www.facebook.com/AmnestyGlobal



@Amnesty

## L'ATROCITE DES RESEAUX SOCIAUX

### META FACE AU DROIT À RÉPARATIONS DES ROHINGYAS

Depuis août 2017, les forces de sécurité du Myanmar mènent une campagne brutale de nettoyage ethnique à l'encontre des musulmans rohingyas dans le nord de l'État d'Arakan. Une enquête de l'ONU a montré que le rôle joué par Facebook dans ces violences était « considérable ».

Ce rapport s'appuie sur une enquête approfondie sur le rôle de Meta (anciennement Facebook) dans les graves violations des droits humains perpétrées contre les Rohingyas. Il montre que pendant les mois et les années ayant précédé les atrocités de 2017, la plateforme Facebook était devenue au Myanmar une caisse de résonance pour les contenus anti-Rohingyas virulents. Les algorithmes de Meta ont amplifié et promu de manière proactive des contenus incitant à la violence, à la haine et à la discrimination à l'égard des Rohingyas - jetant de l'huile sur le feu dans un contexte de discrimination de longue date, augmentant ainsi considérablement le risque d'éclatement d'une violence généralisée.

Bien que Meta reconnaisse partiellement avoir joué un rôle dans les violences de 2017 à l'encontre des Rohingyas, l'entreprise n'a pas fourni de recours effectif aux communautés affectées. Cependant, l'analyse juridique systématique d'Amnesty International du rôle de Meta dans les atrocités perpétrées contre les Rohingyas ne laisse guère de place au doute : Meta a considérablement contribué aux effets préjudiciables à l'encontre des Rohingyas du point de vue des droits humains, et a la responsabilité de fournir aux survivants un recours effectif.

INDEX : ASA 16/5933/2022 - SYNTHÈSE SEPTEMBRE 2022 LANGUE : FRANÇAIS

amnesty.org

